

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 novembre 2009
(convocation du 16 novembre 2009)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Novembre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean Jacques à M. MOULINIER Maxime à cpter de 10 h 00
Mme. CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. LABARDIN Michel
Mme. FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick à cpter de 10 h 45
M. FREYGEFOND Ludovic à M. FELTESSE Vincent
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à cpter de 11 h 00
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude à cpter de 10 h 55
M. SEUROT Bernard à M. BRON Jean-Charles à cpter de 10 h 10
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme. BONNEFOY Christine
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BRUGERE Nicolas
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan

Mlle. DELTIMPLE Nathalie à Mlle. EL KHADIR Samira
M. DUBOS Gérard à M. CHARRIER Alain
M. DUCASSOU Dominique à M. DUPOUY Alain
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PALAU Jean-Charles à Mme. PARCELIER Muriel
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à M. JOUBERT Jacques
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda à cpter de 11 h 10
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 00
puis à cpter de 12 h 00
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme. WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

EXCUSE :

LA SEANCE EST OUVERTE

**Bordeaux ZAC des Chartrons pépinière d'entreprises Subvention de la
Communauté urbaine - Convention Décision - Autorisation**

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2009/100 du 2 mars 2009, la ville de Bordeaux a validé le projet de réalisation d'une pépinière d'entreprises éco créatives dans le quartier des Chartrons.

Par délibération n°2009/0444, le Conseil de Communauté a autorisé le Président de la Communauté à signer les 27 contrats de co-développement dans lequel s'inscrit le dossier de création d'une pépinière d'entreprises dans la ZAC des Chartrons (fiche n°32 intitulée « Pépinière »).

Ce dossier de création d'une pépinière d'entreprises dans le quartier des Chartrons, au cœur de la cité, à l'angle de la rue Darbon et de la rue Barreyre, sur une parcelle cadastrée RH n°60-61-174-177-178-179-181, îlot L (propriété de Domofrance de 846 m² de bureaux neufs assortie de 11 places de stationnement) permettra trois orientations sectorielles concernant les éco - activités, les technologies de l'information et de la communication et l'économie créative.

La création de cette structure s'inscrit dans le projet de développement du territoire Bacalan Bastide soutenu par le FEDER et trouve également sa place dans les principes de l'agenda 21 au titre de l'éco responsabilité.

La vocation première de cette pépinière sera d'héberger des entreprises en création ayant besoin d'un accompagnement dans les premiers mois de leur activité, avant de trouver leur place sur le marché et de parfaire la formation des porteurs de projets.

Les objectifs poursuivis par la création d'une telle structure concernent le développement des actions suivantes :

- les éco activités (lutte contre la pollution de l'air, limitation et traitement des déchets et nuisances sonores, promotion des énergies renouvelables, limitation des nuisances sonores et de la consommation énergétique, développement des éco -produits, des éco-matériaux et des produits éco - conçus labellisés) qui connaissent une croissance soutenue en France de 5% par an depuis 10 ans.

- les techniques de l'information et de la communication (TIC) pour la diffusion de l'innovation de la culture et du savoir, et la réduction de l'impact écologique des activités humaines.

- l'économie créative, à la croisée de l'économie et de la création artistique qui représente 14 000 emplois potentiels (développement de logiciels, création de jeux électroniques, domaine du design, architecture d'intérieur, publicité), fait l'objet d'une réflexion approfondie en vue de sa promotion sur l'ensemble du territoire communautaire.

- la redynamisation économique, solidaire et durable de Bordeaux, en liaison avec la pépinière Sainte-Croix. Dans ce cadre, la couveuse d'activités qui sera aménagée dans ces locaux et hébergera la Maison de l'Initiative et de l'Entreprenariat, pourra accompagner 25 projets économiques par an dès la seconde année de fonctionnement et créer 50 emplois à court terme.

L'enjeu de la participation communautaire à une telle structure réside dans le renforcement de l'image attractive du territoire communautaire, dans le soutien au développement d'entreprises innovantes, et dans l'idée de soutenir un atout majeur d'attractivité économique du territoire et du développement du bassin d'emplois de l'agglomération bordelaise.

L'objectif à court terme de création d'une telle structure réside dans la possibilité d'accueil de 24 entreprises et de créer une cinquantaine d'emplois. De plus, cette structure participera à des projets d'insertion sociale et permettra le maintien et le développement des compétences industrielles innovantes, voire attirera et favorisera l'implantation de nouvelles activités et filières. Enfin, cette structure permettra d'engager une politique de reconquête économique et spatiale.

La gestion de cette pépinière incombera à la Maison de l'Emploi

Dans la perspective de création de cette pépinière éco créative des Chartrons, la ville de Bordeaux a sollicité auprès de la Communauté Urbaine une subvention d'équipement à hauteur de 420 124,15 € pour un montant total d'investissement T.T.C de 2 100 622,23 €, décomposés comme suit dans le tableau ci après :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Acquisition surface 846 m2	1 856 682,36	FEDER/Union Européenne	740 000,00
Acquisition parkings	236 808,00	C.R.A	420 000,00,
Mobilier	7 131,87	C.U.B	420 124,15
TOTAL	2 100 622,23	Ville de Bordeaux	520 498,08
		TOTAL	2 100 622,23

Le Conseil Régional qui ne s'est pas encore prononcé doit soumettre sa participation à l'avis de sa commission permanente du mois de novembre 2009 et le Conseil Général entend ne pas participer à ce financement.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **DECIDER** du montant de la participation de la Communauté Urbaine au financement de la mise en place d'une pépinière d'entreprises dans le quartier des Chartrons par la ville de Bordeaux, soit 420 124,15 € pour un montant total d'investissement T.T.C de 2 100 622,23 €,

- **AUTORISER** Monsieur le président à signer la convention ci-annexée, relative aux conditions de règlement de la participation financière communautaire au montant des frais d'équipement de la pépinière des Chartrons initiée par la ville de Bordeaux.

La dépense en cause sera imputée sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 204, article 2042, fonction 900, CRB D100.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 novembre 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
19 JANVIER 2010

PUBLIÉ LE : 19 JANVIER 2010

M. JEAN-CHARLES BRON